

ANNEXE A
(Paragraphe 268(1))

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
LOI SUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

Prenez avis qu'à moins que vous ne preniez les dispositions nécessaires pour que votre (enfant) (pupille)

_____ (inscrire ici le nom de l'enfant ou du pupille)

fréquente l'école, conformément aux dispositions de la loi, le ou avant le jour d _____ 20 _____, et qu'il ait une fréquentation régulière durant la période où il en est requis par la *Loi sur les écoles publiques*, ou que vous ne preniez les dispositions satisfaisantes pour l'instruction de l'enfant nommé ci-dessus pendant cette période, vous serez passibles de poursuites en vertu de la *Loi sur les écoles publiques*.

_____ Préposé à l'assiduité scolaire

Note : Pour une exemption de responsabilité, voir l'article 262 de la présente loi.

_____ L.M. 1993, c. 48, art. 91; L.M. 2011, c. 3, art. 16.

ANNEXE B
(Paragraphe 272(1))

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
LOI SUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

Ceci atteste que du jour d _____ 20 _____, au jour d _____ 20 _____, la division scolaire de (nom) _____, ou le district scolaire de (nom) _____, était dûment constitué en vertu de la *Loi sur les écoles publiques* de la province du Manitoba.

_____ ministre

_____ L.M. 1993, c. 48, art. 91; L.M. 2011, c. 3, art. 17.

ANNEXE C
(Paragraphe 272(2))

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
LOI SUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

Ceci atteste que je, soussigné(e), suis un(e) _____ (fonction de l'employé(e)) dans
a) la division scolaire de (nom) _____ ;
b) le district scolaire de (nom) _____
et que _____ (nom de l'élève) est un(e) élève inscrit(e) sur le registre d'assiduité tenu par
légitime du _____ (nom de l'école) et que ledit (ladite) (nom de l'élève) a été absent(e) de cette école sans raison
jour d _____ 20 _____, au jour d _____ 20 _____, ces deux jours inclusivement.

Fait ce jour d _____ 20 _____.

_____ Signature de l'employé(e)

_____ L.M. 1993, c. 48, art. 91; L.M. 2011, c. 3, art. 18.

ANNEXE D
FORMULE 1
(Paragraphe 25(8))

DÉCLARATION D'ÉLIGIBILITÉ ET SERMENT D'ENTRÉE EN FONCTION
ET D'ALLÉGÉANCE DES COMMISSAIRES DES DIVISIONS SCOLAIRES
ET DES DISTRICTS SCOLAIRES

CANADA

PROVINCE DU MANITOBA
SAVOIR:

Je, _____ (profession ou métier) du (de la) _____ de _____ de la province du
Manitoba, _____, prête serment et dis (ou affirme solennellement) :

(Biffer les mentions inapplicables)

1. Que j'ai été élu(e) commissaire d'école de la division scolaire de _____, ou du district scolaire de _____, le _____ jour d _____ 20 _____.
2. Que je suis présentement un(e) électeur(trice) résident(e) de ladite division / dudit district scolaire.
3. Que mon lieu de résidence est : (désigner avec précision)
4. Que je suis un(e) citoyen(ne) canadien(ne).
5. Que je suis âgé(e) de 18 ans accomplis.
6. Que je ne suis pas autrement inhabile en vertu de la *Loi sur les écoles publiques*.
7. Que j'accomplirai de mon mieux, avec loyauté et impartialité, les fonctions de la charge de commissaire d'école de la division scolaire de _____, ou du district scolaire de _____, pour laquelle j'ai été élu(e), aussi longtemps que je continuerai d'occuper cette charge, sans céder à des menaces et sans accepter de faveurs.
8. Que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté _____, (nom du souverain régnant à cette époque), à ses héritiers et à ses successeurs conformément à la loi.

ASSERMENTÉ(E) (ou AFFIRMÉ(E)) devant _____)
moi à _____ dans la province _____)
du Manitoba, ce _____ jour d _____ 20 _____)
_____) signature du déclarant

Commissaire à l'assermentation pour la province du Manitoba
Ma commission se termine le _____

ANNEXE D
Formule 2
(Article 92)

Abrogée.

L.M. 1993, c. 48, art. 91; L.M. 2005, c. 42, art. 32; L.M. 2011, c. 3, art. 19.

L'Imprimeur de la Reine
du Manitoba